



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 57245

## Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la difficulté, pour les candidats souhaitant entrer en école d'infirmière, de financer leur formation. La plupart ne peuvent bénéficier des indemnités de l'Assedic (fonctionnaires ou démissionnaires). Les enveloppes allouées à la formation des personnels sont insuffisantes et ne permettent pas à l'ensemble des titulaires du concours de bénéficier d'une prise en charge de la formation. Parallèlement on constate que certains établissements ne peuvent faire face à la charge de travail ou font appel à du personnel intérimaire. Elle lui demande donc quelles réponses le Gouvernement entend apporter à ces incohérences.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

**Circonscription :** Morbihan (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57245

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2009, page 7788

**Question retirée le :** 10 mai 2011 (Fin de mandat)